

Le numérique au service de l'École inclusive 10 propositions

Les outils et services numériques permettent de soutenir les apprentissages des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers.

Déployés dans un contexte qui se préoccupe parallèlement de résorber la fracture numérique, ils peuvent accélérer la transformation de l'École inclusive.

En soutenant les enseignants dans l'aménagement de leur enseignement, ils facilitent la garantie pour tous les élèves d'"une scolarisation inclusive [...], sans aucune distinction." (Article L111-1 du Code de l'Éducation).

L'AFINEF présente ici les **10 propositions**de la filière pour contribuer à **"mettre le numérique au service de l'École inclusive"**(Stratégie du Numérique pour l'Education 2023-2027).







La filière Edtech, engagée pour l'inclusion scolaire, a besoin de comprendre comment s'inscrire dans la stratégie de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre de l'École inclusive. Le rôle du numérique éducatif dans cette transformation, alors que mentionné dans la Stratégie du Numérique pour l'Éducation publiée il y a plus d'un an, ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune feuille de route.

L'AFINEF attend:

- 1 La création d'une instance de pilotage propre au numérique éducatif réunissant l'interministériel et les collectivités, dans l'ambition de rejoindre la trajectoire de l'École inclusive.
- 2 Une participation au Conseil national de suivi de l'École inclusive.
- 3 La construction d'une feuille de route partagée sur le numérique éducatif pour l'inclusion (acteurs publics et privés).





Réussir l'École inclusive suppose la transformation de l'environnement d'apprentissage, son aménagement en fonction des besoins des élèves, afin qu'il puisse en retour favoriser leur capacité d'agir.

Nous avons besoin de la technologie pour accélérer cette transformation et pour apporter de nouvelles réponses à des situations individuelles. Pour cela, il faut mettre en place les conditions de l'innovation.

L'AFINEF propose:

- 4 La mobilisation de l'enveloppe dédiée à l'accessibilité annoncée par Emmanuel Macron en avril 2023 (lors de la CNH) pour soutenir la mise en accessibilité des ressources numériques par l'ensemble de l'écosystème (public/privé).
- 5 La mise en place d'un fonds d'accélération dédié à l'innovation pédagogique pour l'inclusion. Objectif 2027 : accélérer la production de ressources numériques intégrant des contenus spécialisés.
- 6 L'intégration du numérique éducatif dans les cahiers des charges des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) liés au "Plan de création de 50 000 nouvelles solutions" du médicosocial.

Déployer et pérenniser

Propositions
Le numérique
au service de
l'École
inclusive

L'ampleur de la transformation nécessite de penser un nouveau dispositif de financement qui s'inscrit dans la durée.

Il faut mettre en place les conditions d'une commande publique à la hauteur des enjeux.

L'AFINEF propose:

- 7 La création d'un "1% inclusif", sur le modèle du "1% artistique".
 - Pensé sur l'ensemble des budgets d'investissement et de fonctionnement ayant un lien avec le numérique (réseaux, infrastructures, équipements, ressources, etc.), il viserait à sécuriser sur la durée et faire changer d'échelle le déploiement de ressources numériques pour l'inclusion (accessibilité du système).
- 8 Réformer le dispositif de financement des équipements individuels (matériel pédagogique adapté MPA, etc.): simplifier, raccourcir les circuits d'attribution et rendre éligibles les licences de ressources numériques en complément du matériel informatique qui, seul, ne suffit pas à adapter la scolarité de l'élève.

Accompagner

Prendre en compte la diversité des apprenants, différencier, rendre accessibles les apprentissages et rechercher l'autonomie de l'élève, engendre des bouleversements dans les pratiques professionnelles nécessaires pour réussir l'École inclusive.

Mener la conduite du changement en accompagnant les professionnels de l'éducation est une étape indispensable.

L'AFINEF demande:

- Qu'un effort soit entrepris sur le plan de la formation des enseignants et que l'accessibilité pédagogique par le numérique soit inscrite de manière claire dans les maquettes de formation initiale et continue pour les enseignants, les AESH et les agents territoriaux (ATSEM et AED) et que ces derniers puissent s'appuyer sur des pôles ressources de proximité dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.
- 10 Que les compétences acquises par les enseignants soient pleinement reconnues et valorisées.

